

## SPÉCIAL « CORONAVIRUS »

Avec le confinement lié au Covid-19, la consommation d'agneau Pascal ne sera pas au rendez-vous cette année. Vous trouverez dans cette lettre quelques conseils pour reporter une partie des ventes si besoin.

Même si l'incertitude reste de mise, il faut se préparer à un ralentissement des départs d'agneaux compte tenu de la baisse de consommation. La meilleure solution est alors de les rationner avec le même aliment. Avoir recours à des aliments très peu concentrés en énergie entraînerait des charges alimentaires supplémentaires.

### C'EST BON À SAVOIR

Rationner le concentré n'entraîne pas de consommation supérieure de concentré. En revanche, les quantités de fourrages distribuées sont doublées.

### 500 g pour les lots qui sont prêts à partir

Si le départ des agneaux prêts à partir est reporté, un rationnement sévère permet de les maintenir approximativement au même poids.

Pour un aliment dosant 0,92 UFV et avec de la paille à volonté, ces niveaux seraient de :

- 600 g par jour pour les mâles,
- 500 g par jour pour les femelles.

Si les deux sexes sont mélangés, optez pour le niveau le plus faible, soit 500 g. Ces rations sont toutefois indicatives car nous ne disposons d'aucune étude sur le sujet. La pesée des animaux et leur observation restent bien sûr de mise afin de modifier éventuellement ces niveaux de rationnement. Il est possible qu'ils soient trop restrictifs pour certains types génétiques comme les races prolifiques par exemple. Enfin, si la valeur UFV de votre aliment est différente (vous pouvez la demander à votre distributeur si vous ne la connaissez pas), il suffit de recalculer les quantités à distribuer en se basant sur un apport de 0,55 UFV par jour pour les mâles. Ne pas oublier d'aérer et de renouveler la paille afin de faciliter la consommation des agneaux.



### Deux solutions pour les autres agneaux

Dans l'incertitude de la durée de cette période de confinement, il est prudent, lorsque cela est possible, de rationner également les autres agneaux sevrés. Leurs niveaux de croissance sont en effet particulièrement élevés lorsque l'aliment est à volonté : de l'ordre de 300 g par jour.

Deux pratiques de rationnement sont alors possibles :

- soit dès le sevrage,
- soit à environ 5 kg du poids de départ, c'est-à-dire à 35 kg pour les mâles et à 30 kg pour les femelles.

Dans les deux cas, le niveau de rationnement se situe à :

- de 800 g à 1 kg par jour pour les mâles,
- de 700 g à 800 g par jour pour les femelles.

Là encore, la pesée des animaux et leur observation restent de mise afin de modifier éventuellement ces niveaux de rationnement.

## RATIONNEMENT DES AGNEAUX EN CONCENTRÉ

Les agneaux peuvent sans problème consommer 1 kg de concentré en une seule fois en dehors des périodes de transition alimentaire.

Le fractionnement de la ration en deux fois a été testé sans avoir mis en évidence un réel avantage.



## Faire de la place en bergerie

En plus du travail supplémentaire quotidien, le rationnement demande trois fois plus de longueur d'auge que dans le cas d'une alimentation à volonté (voir tableau). Même si ce n'est pas l'idéal, il est possible de distribuer l'aliment dans des auges sur l'aire paillée.

Pour trouver de la place supplémentaire, il est envisageable de mettre à l'herbe un peu plus tôt que prévu :

### • les agnelles de renouvellement :

Pour les agnelles nées en août/septembre, une semaine de transition est suffisante soit en apportant 300 g de concentré à l'herbe tous les jours pendant cette période ; soit en diminuant les quantités de concentré avec du bon foin à volonté en bergerie sur la même période. Une fois à l'herbe, ne plus distribuer de concentré.

Pour les agnelles nées en octobre/novembre, un apport de 300 g de concentré à l'herbe est conseillé pendant au moins un mois. Ces animaux sont particulièrement sensibles au parasitisme : un traitement contre les strongles et le ténia s'impose un mois à un mois et demi après la mise à l'herbe.

### • les brebis allaitant des simples :

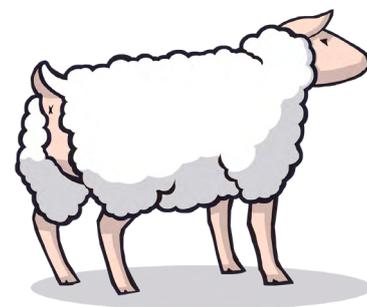
Après une transition alimentaire et uniquement si les agneaux ont plus de 15 jours en cas de risque de prédation des renards.

## Garder des agnelles nées en décembre

Même s'il est préférable de trier les agnelles de renouvellement dès le sevrage, conserver un peu plus d'agnelles que prévu peut être une solution. Un nombre inférieur sera conservé sur les lots suivants.

## Insémination : se renseigner avant de poser les éponges

Au 25 mars, certains centres d'insémination continuent à produire des doses, d'autres ont arrêté leur activité. Avant de poser les éponges, il est donc prudent de se renseigner auprès de votre inséminateur. Si vous aviez envisagé de tondre les brebis à éponger, vous pouvez écussonner vous-même. Cela conduit aux mêmes résultats. Le pourtour de la queue et de la vulve est tondu afin d'éliminer la laine souillée.



Écussonnez si vous ne pouvez pas tondre avant la pose d'éponge ou la mise en lutte

## LES RECOMMANDATIONS POUR UN RATIONNEMENT DES AGNEAUX

Critères	Recommandations
Longueur d'auge pour le concentré pour une alimentation à volonté	12 agneaux au mètre linéaire pour un nourrisseur rectangulaire
	20 agneaux au mètre pour un nourrisseur circulaire
Longueur d'auge pour le concentré pour une alimentation rationnée	4 agneaux au mètre linéaire
Longueur d'auge pour le fourrage	8 à 10 agneaux au mètre linéaire
Nombre d'abreuvoirs	1 abreuvoir pour 40 à 50 agneaux
Hauteur des abreuvoirs	40 cm

Source : réseau des spécialistes Inn'Ovin 2019

Document réalisé par des techniciens d'organisations de producteurs et de chambres d'agriculture adhérent au CIIRPO des régions Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire.

Membres du comité de rédaction de cette lettre : Jean Pierre Augas (ECO0VI), Nathalie Augas (Chambre d'agriculture de la Charente), Jérôme Dubouis (OBL), Béatrice Griffault (Chambre d'agriculture de la Vienne), Rodolphe Puig (Chambre d'agriculture du Lot), Danielle Sennepin (Chambre d'agriculture de la Creuse), Laurent Solas (Chambre d'agriculture de la Saône et Loire).

Coordonné et rédigé par Laurence Sagot (CIIRPO/Institut de l'Élevage)

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
Des fiches techniques et des vidéos sont disponibles sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
(page CIIRPO/rubrique réseaux et partenariats) et sur [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

PROCHAINE LETTRE EN MAI 2020

Avec le soutien financier de :

